



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3582

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3582**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon soutient la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), prestataires qui mettent en œuvre les aides humaines accordées dans le cadre du versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH). Elle concourt à la réalisation d'actions individuelles destinées à soutenir les proches aidants des bénéficiaires.

### **I - Contexte**

Depuis 2015, la Métropole et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont signé une convention déployant un programme d'actions destinées à moderniser et à professionnaliser les SAAD d'une part, et à aider et accompagner les aidants d'autre part. L'action menée par l'association France Alzheimer Rhône a été soutenue dans le cadre de ce 2<sup>ème</sup> type d'action. Cette convention, conclue avec la CNSA pour 2016 et 2017, a été prolongée sur 2018 et jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2019 par un avenant adopté le 18 septembre 2017.

Afin de démarrer sur une année civile conformément au souhait de la CNSA, une nouvelle convention, dont le programme est en cours de finalisation, fera l'objet d'une proposition lors d'un Conseil métropolitain du second semestre 2019.

Ainsi, dans l'attente du renouvellement de cette convention et afin de ne pas interrompre le soutien apporté aux proches aidants sur 2019, la présente délibération propose l'approbation d'une convention avec l'association France Alzheimer Rhône pour la réalisation d'actions individuelles destinées à les soutenir.

### **II - Objectifs**

L'intervention des proches aidants est essentielle au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Être aidant implique une lourde charge, tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique et affectif, et nécessite donc un accompagnement adapté.

L'association France Alzheimer Rhône, créée en 1986, propose des actions collectives (groupes de paroles, cafés mémoire, ateliers à mobilisations cognitives, formation des aidants) sur le territoire de la Métropole. Ces actions sont financées majoritairement par l'union nationale France Alzheimer.

En complément de ces actions collectives, l'association porte un dispositif d'accueil et d'écoute à destination des proches aidants par le biais d'entretiens personnalisés avec un psychologue clinicien diplômé et ayant bénéficié de la formation dispensée par l'association au niveau national. Ces entretiens permettent une évaluation et une orientation de premier niveau vers des actions collectives. C'est sur ce dispositif que porte la demande de subvention de l'association France Alzheimer Rhône.

### III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2724 du 27 avril 2018, la Métropole a subventionné, à hauteur de 15 000 €, le fonctionnement de l'association France Alzheimer Rhône pour son programme d'actions 2018. Les effets de ces prises en charge sont très satisfaisants et répondent aux attentes des usagers orientés par les Maisons de la Métropole. Le bilan pour 2018 fait état de 478 heures d'entretiens menés par des psychologues (419 en 2017) auprès de 193 familles.

### IV - Bilan

La Métropole souhaite ainsi soutenir l'action initiée et menée par l'association France Alzheimer Rhône visant à assurer des soutiens psychologiques individuels au bénéfice des proches aidants. Ce projet concourt à la réussite de la politique publique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Il vise également à prévenir l'épuisement psychique et physique de l'aidant et ainsi, préserver le maintien à domicile de la personne aidée.

### V - Programme d'actions pour l'année 2019 et plan de financement prévisionnel

Le coût global de l'action est fixé à 20 000 €, financé sur les fonds propres de l'association à hauteur de 5 000 € et par une subvention de la Métropole à hauteur de 15 000 €

Budget prévisionnel			
Dépenses (en €)		Produits (en €)	
honoraires	20 000	subvention convention Métropole de Lyon	15 000
information/communication		fonds propres association France Alzheimer Rhône	5 000
transports/déplacements			
rémunérations/charges sociales			
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>Total</b>	<b>20 000</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association France Alzheimer Rhône dans le cadre de son action d'écoute et de soutien psychologique en direction des proches aidants ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association France Alzheimer Rhône, dans le cadre de son action d'écoute et de soutien psychologique en direction des proches aidants pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association France Alzheimer Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P37O4276A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.